



Solidarité  
sans  
frontières

## **Restructuration de la politique d'asile. Questions, réflexions pour continuer l'action de résistance**

### **Centralisation, privatisation, sanctions**

La restructuration du domaine de l'asile est entrée en vigueur dans toute la Suisse le 1<sup>er</sup> mars 2019. Les demandes d'asile déposées depuis cette date sont traitées dans les nouveaux centres fédéraux d'asile en Suisse (CFA) en « procédure accélérée » ou dans les cantons en « procédure étendue » pour les situations les plus complexes ne pouvant pas être « réglées » en 140 jours. Les personnes dont la demande d'asile est rejetée sont transférées vers un CFA « sans tâches procédurales », selon le jargon du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Quant aux requérants dits « récalcitrants », c'est-à-dire, pour les autorités, qui « menacent sérieusement la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des CFA, ils sont envoyés aux Verrières (NE), tout près de la frontière française, dans un « centre spécifique ». Solidarité sans frontières (SOSF) a décidé de ne pas reprendre la terminologie officielle, qui cherche à camoufler la véritable nature des centres, et de nommer les CFA sans tâches procédurales « centre de renvoi » et les centres spécifiques « prisons spéciales ».

Grands centres isolés, accélération des renvois, délais de recours trop restreints, mandats de gestion des centres confiés à des entreprises privées... *Nous ne savons déjà que trop à quoi ressemble cette nouvelle organisation du système d'asile.* Solidarité sans frontières s'est lancée cette année dans un vaste projet d'observation des changements en cours, dans le but, d'une part, de mettre en lumière les problématiques qui émergent déjà, et d'autre part, de réfléchir avec les organisations d'activistes et de bénévoles à la manière dont doit évoluer le Mouvement de défense des exilé-e-s pour s'adapter à la nouvelle escalade dans la répression. Voici un exemple de question que nous nous posons pour résister : comment faire pour maintenir le lien avec les

personnes soumises au dispositif de Dublin de l'UE<sup>1</sup>, si celles-ci sont directement transférées au centre de Giffers (centre de renvoi peu accessible) après un bref passage à Boudry ?

## Questions et réflexions

D'après les informations que nous avons pu rassembler jusqu'à présent, nous observons plusieurs problématiques qui mériteraient une attention spéciale des chercheurs et chercheuses :

- 1) Comment évaluer le rôle du secteur privé dans la restructuration du domaine de l'asile et son impact sur, notamment, l'accès aux soins et à l'éducation ?
- 2) Comment décrire et évaluer le régime de sanctions qui règne dans les centres (privation d'argent de poche, privation de sortie, transfert à la prison spéciale) ? La plupart de ces sanctions ne sont pas notifiées par écrit, d'où une incapacité pour les requérants d'asile concernés à faire recours et un risque d'arbitraire.
- 3) Que signifient les *disparitions* qui ont fortement augmenté avec l'introduction du nouveau système ? Que deviennent ces « disparus » ? La nouvelle étape de restructuration du domaine de l'asile : une machine à fabriquer des invisibles, des clandestins, des sans-papiers, des « disparus » ? Quelles en sont les incidences pour la société suisse et les sociétés européennes ?

D'autres questions doivent être abordées sérieusement par les activistes et les bénévoles :

- 1) Comment organiser de manière concrète le travail en commun entre les différentes organisations pour améliorer les conditions de vie dans les centres ? Quelles collaborations possibles avec les conseillers et représentants juridiques qui travaillent dans les centres et avec les non-alignés (bureau de consultation juridique qui n'ont pas de mandat du SEM) ? Un exemple de bon travail en commun de résistance concrète qui a porté ses fruits est celui qui s'est développé au centre de Boudry

---

<sup>1</sup> Le Règlement Dublin prévoit que le pays responsable du traitement de la demande d'asile d'un requérant est le premier pays par lequel il est entré en Europe. La Suisse utilise ce règlement de manière mécanique pour renvoyer chaque année des centaines, voire des milliers de personnes, notamment vers l'Italie.

(notamment par Droit de Rester Neuchâtel), qui a déjà permis entre autres d'élargir les horaires d'ouverture du centre.

- 2) Comment assurer une présence critique dans et autour de tous les CFA, en particulier ceux qui sont très isolés géographiquement ? A ce niveau, comment améliorer la présence et l'impact du travail des citoyennes, des chercheurs institutionnels ou indépendants ?
- 3) Quelles nouvelles stratégies et actions, imaginer, élaborer en Suisse et au niveau international pour résister et empêcher les renvois ? Quelles bases pour une alternative à l'inhospitalité ?

Bien entendu, la réponse à ces questions ne se trouvera pas sur le papier mais uniquement dans les pratiques. Solidarité sans frontières tente d'apporter autant que possible une vue d'ensemble des différentes initiatives qui se mettent en place et de les relayer au niveau politique auprès des autorités fédérales à Berne.

Depuis notre travail à SOSF et les questions que nous vous partageons sur la situation actuelle qui est très préoccupante, nous pensons qu'il est important que le travail sur le DESEXIL DE L'EXIL et l'espace pour Une UNIVERSITE LIBRE ET AUTONOME continue et qu'une collaboration entre les mouvements de résistance et les réflexions se développe ces prochaines années.

Amanda IOSET, Secrétaire générale – Geschäftsführerin, SOSF, Berne (Suisse), 9 mai 2019. **amanda.ioset@sosf.ch**